



ESCH-SUR-ALZETTE
EUROPEAN CAPITAL
OF CULTURE

APPEL À PROJETS - GUIDELINES

PRÉSENTATION

En 2022 la Ville d'Esch-sur-Alzette sera Capitale européenne de la Culture.

<https://www.esch2022.lu/fr/propos>

Cette nomination inclut :

- la ville d'Esch
- 11 communes luxembourgeoises du Sud du Pays
- 8 communes françaises associées au sein du CCPHVA

Dans le cadre de ce projet européen, l'asbl Esch2022 lance un appel à projets. Ces projets doivent viser à contribuer à la réalisation des missions générales et objectifs fixés par la Capitale européenne de la Culture.

OBJECTIFS ET MISSIONS | GÉNÉRAL

Quels sont les missions et objectifs du projet « Capitale européenne de la Culture 2022 » en général ?

Différents niveaux : **Local | Régional | National | Européen | International**

Culture

- Soutenir et **dynamiser la création artistique** à long terme, l'expression culturelle et le renouveau culturel.
- Stimuler et **développer le dialogue interdisciplinaire** et la mise en réseau des acteurs culturels.
- Soutenir la professionnalisation et créer des conditions de travail meilleures.
- Proposer une **plateforme de créations inédites** et faciliter la mise en œuvre du KEP (Kulturentwécklungsplang).

Public

- Toucher un **public large et divers** par le développement de moyens de participation et de communication.
- Améliorer l'**accès à la culture** et ainsi gagner de nouveaux publics.
- Soutenir et stimuler l'**éducation à la culture** dès le plus jeune âge.

Population

- **Valoriser la mixité des populations** tout en renforçant la cohésion sociale et en donnant des impulsions pour un meilleur vivre-ensemble.
- Promouvoir et **stimuler la participation citoyenne**.
- **Renforcer les liens culturels** unissant les Européens et ranimer l'esprit « communautaire » inspiré des valeurs fondamentales de l'Europe que sont la dignité, la liberté, la démocratie, l'égalité et le respect des droits humains.

CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2022 ASBL

SIÈGE SOCIAL

163, rue de Luxembourg | L-4222 Esch-sur-Alzette
T : +352 2883 2022 | info@esch2022.lu
TVA: LU296 131 28 | RC: F10850

BUREAU ADMINISTRATIF

Creative Hub 1535°
115, rue Emile Mark | L-4620 Differdange



ESCH-SUR-ALZETTE
EUROPEAN CAPITAL
OF CULTURE

Ville | Communes

- **Mise en lumière des potentiels** et innombrables facettes des villes et communes du territoire « Esch2022 » et augmentation de son attractivité.
- **Création d'infrastructures collectives et valorisation des structures existantes.**
- **Développement socio-économique et touristique** pour dynamiser ou redynamiser les villes et leurs quartiers.
- Explorer la possibilité d'un **nouveau projet social et économique** pour la Région du Sud en cristallisant de nouveaux liens sociaux face à l'hétérogénéité.

OBJECTIFS ET MISSIONS | ARTISTIQUES

Thème général: Remix

To remix is to recombine existing sources to produce a new or modified situation (and, in our specific case: produce new forms of social cohesion).

Esch2022 fonctionnera comme un catalyseur culturel dont les constituants : la Ville d'Esch, la région-sud avec ses 11 communes et le CCPHVA avec ses 8 communes, ainsi qu'une nouvelle perception des caractéristiques européennes, seront des vecteurs essentiels.

Société, territoire sont en complète transformation. Les changements sociétaux, urbains et territoriaux profonds, ainsi que leur perception font de ce « Shift » une situation complexe que les éléments d'une culture contemporaine peuvent mettre en lumière d'une manière nouvelle et originale.

Esch2022 sera le témoin d'une période de transition.

Esch2022 sera le lieu d'une vision revigorée d'une Europe dépassant les frontières nationales, et soulignant la diversité des publics et des participants de cette action culturelle.

Intégrer et se faire rejoindre plus d'une centaine de nationalités et de langues : les possibilités sont exceptionnelles.

Mais avant tout Esch2022 sera le moteur d'un dépassement des habitudes, des stéréotypes et du statu quo sociétal. Renouer les liens à travers la notion du remix est un acte fondateur du programme artistique pour Esch2022.

CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2022 ASBL

SIÈGE SOCIAL

163, rue de Luxembourg | L-4222 Esch-sur-Alzette
T : +352 2883 2022 | info@esch2022.lu
TVA: LU296 131 28 | RC: F10850

BUREAU ADMINISTRATIF

Creative Hub 1535°
115, rue Emile Mark | L-4620 Differdange



ESCH-SUR-ALZETTE
EUROPEAN CAPITAL
OF CULTURE

Cet acte est décliné en 4 chapitres :

Remix Europe : *redécouvrir les valeurs fondamentales qui unissent l'Europe et les mélanger à une nouvelle vision de l'Europe.*

1. L'idéal européen est-il en danger ? Cette catégorie comprend des projets inclusifs qui font la promotion du dialogue social mais aussi d'une prise de conscience politique :

1. Valeurs fondamentales qui unissent l'Europe
2. Nouvelle vision de l'Europe : REMIX EUROPE
3. L'idée européenne fragilisée
4. Le multilinguisme

Remix Nature : *un appel à une forme active de redéveloppement destinée à mobiliser la population tout en conservant les traditions et l'héritage culturel. Cet appel a avant tout pour mission le futur.*

Les villes et les paysages du Sud luxembourgeois ont vu une transformation profonde de leur tissu physique et social. Cette catégorie considère les transformations passées (p.ex. disparition de l'industrie lourde) et leur effet sur le présent et le futur :

- Valorisation/revalorisation du territoire du Sud luxembourgeois
- Prises en compte de la transformation des anciennes friches (industrie nature)
- Travail « In Situ »
- Projets sur le contexte naturel, industriel et urbanistique (les paysages du Sud à considérer comme un « patchwork » entre passé industriel et actualité socio-urbanistique)

Remix Yourself : *l'individu face aux changements sociétaux profonds. L'initiative individuelle et collective face au sentiment d'impuissance.*

Quelle peut être la place des individus, des citoyennes et citoyens, face à des changements sociétaux profonds ? Cette catégorie propose l'initiative individuelle et collective face au sentiment d'impuissance :

- Quelle place pour l'être humain dans un monde digital ?
- Projets participatifs (p.ex. intégrer la population locale comme acteur)
- Les origines & identités variées et multiculturelles, des habitants d'Esch-sur-Alzette et du Sud luxembourgeois (migrations, intégrations, particularismes)
- Les modes de vie alternatifs

CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2022 ASBL

SIÈGE SOCIAL

163, rue de Luxembourg | L-4222 Esch-sur-Alzette
T : +352 2883 2022 | info@esch2022.lu
TVA: LU296 131 28 | RC: F10850

BUREAU ADMINISTRATIF

Creative Hub 1535°
115, rue Emile Mark | L-4620 Differdange

ESCH2022.LU



ESCH-SUR-ALZETTE
EUROPEAN CAPITAL
OF CULTURE

Remix Art : *comment faciliter l'accès à l'art et à la culture, tout en gardant un standard/niveau international ?*

Cette catégorie vise une professionnalisation du milieu artistique tout en installant un « centre névralgique » pour le programme d'Esch2022 :

- Évènements à caractère international
- Évènements à impact local
- Hall des Soufflantes comme centre stratégique pour l'ensemble de Remix culture (lieu d'exposition mais aussi scène musicale et théâtrale)
- Implication de la population locale et utilisation des sites existants

Les nouveaux projets, issus de l'appel à projets, devront s'insérer dans un ou plusieurs de ces chapitres.

La technique du Remix

Le remix est une réappropriation, il reprend des motifs, des thèmes, des situations existantes pour leur donner une nouvelle signification. Cette technique permet des allers retours constants entre sources historiques, analyse critique du présent et une exploration innovatrice du futur.

Le remix n'est pas un pastiche, il n'est pas un simple patchwork, il est au contraire le résultat d'un contexte sociétal en transformation.

Esthétiques digitales

Cette transformation se manifeste, par exemple, dans la digitalisation. La transformation digitale de nos savoirs et leur mise à disposition peuvent devenir le fondement d'une action culturelle inédite.

Celle-ci peut se manifester dans une esthétique digitale aussi innovatrice que spectaculaire.

Esch2022 doit trouver sa place dans ce monde digitalisée et s'y manifester à travers des événements culturels aussi populaires qu'inédits.

CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2022 ASBL

SIÈGE SOCIAL

163, rue de Luxembourg | L-4222 Esch-sur-Alzette
T : +352 2883 2022 | info@esch2022.lu
TVA: LU296 131 28 | RC: F10850

BUREAU ADMINISTRATIF

Creative Hub 1535°
115, rue Emile Mark | L-4620 Differdange

ESCH2022.LU



ESCH-SUR-ALZETTE
EUROPEAN CAPITAL
OF CULTURE

GUIDELINES

DURÉE DU PROJET EN GÉNÉRAL

Date d'ouverture officielle : 22.2.2022

Date de clôture officielle : 22.12.2022

Les projets se dérouleront entre le 22 février et le 22 décembre 2022.

DURÉE DE L'APPEL À PROJETS

Des projets peuvent être soumis du **28 février 2019 jusqu'au 31 juillet 2019**.

Après cette date les demandes pour des co-financements seront clôturées.

Des demandes de labellisation (sans financements) sont toujours éligibles.

ÉLIGIBILITÉ

- Porteurs de projets
 - o Personne privée
 - o ASBL
 - o Commune
 - o Autres (institutions publiques, écoles, lycées, fondations, groupement de citoyens ...)
- Projets
 - o Type de projets éligibles

Projets artistiques et culturels :

- visant à contribuer à la réalisation des missions et objectifs de la capitale européenne de la culture 2022
- visant des partenariats et collaborations entre différentes organisations culturelles, éducatives, associatives...
- favorisant la participation des citoyens
- ayant une approche innovante et un fort potentiel de développement social
- ...

A NOTER

Des partenariats nationaux ou internationaux sont encouragés, néanmoins les projets proposés doivent se dérouler sur le territoire d'Esch2022 et en association avec les acteurs culturels de ce territoire. Les projets avec la partenaire de Kaunas 2022 sont également éligibles.

CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2022 ASBL

SIÈGE SOCIAL

163, rue de Luxembourg | L-4222 Esch-sur-Alzette
T : +352 2883 2022 | info@esch2022.lu
TVA: LU296 131 28 | RC: F10850

BUREAU ADMINISTRATIF

Creative Hub 1535°
115, rue Emile Mark | L-4620 Differdange



ESCH-SUR-ALZETTE
EUROPEAN CAPITAL
OF CULTURE

Financement

Dispositions financières

Co-financement | Participation financière de la part de l'asbl Esch2022

Le montant de subvention proposée est calculé en tenant compte des critères d'évaluation. Les subventions allouées par l'asbl Esch2022 peuvent atteindre jusqu'à 50 % maximum du total des coûts éligibles.

Coûts éligibles

Seuls les "coûts éligibles" peuvent être couverts par une subvention. Les catégories de coûts éligibles et non éligibles sont indiquées ci-dessous.

Les coûts éligibles sont les coûts effectivement encourus par le porteur de projets d'une subvention qui répondent aux critères suivants :

- ils sont encourus pendant la durée du projet ;
- ils sont indiqués dans le budget global estimé du projet ;
- ils sont encourus en relation avec le projet faisant l'objet de la subvention et sont nécessaires à sa réalisation ;
- ils sont identifiables et vérifiables.

Coûts inéligibles

Les coûts suivants ne sont pas éligibles :

- achat de terrains ou d'immeubles ;
- achat de véhicules ;
- location de bureaux, à moins que le demandeur ne puisse démontrer que la location de bureaux supplémentaires et spécifiques est nécessaire à la réalisation du projet ;
- pertes de change ;
- crédits à des tiers.

Co-financement | autres

Le cofinancement peut prendre la forme de :

- ressources propres du porteur de projet ;
- revenus générés par le projet ;
- contributions financières ou en nature de tiers.

Dans le rapport final, le porteur de projet doit déclarer toutes les dépenses ainsi que le financement de l'asbl Esch2022 ainsi que le cofinancement autres revenus.

En ce qui concerne les contributions en nature, le porteur de projet, s'il reçoit une subvention, doit déclarer que ces contributions respectent les prix du marché et fournir le détail des unités, des heures de travail et des coûts unitaires dans le rapport financier final.

CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2022 ASBL

SIÈGE SOCIAL

163, rue de Luxembourg | L-4222 Esch-sur-Alzette
T : +352 2883 2022 | info@esch2022.lu
TVA: LU296 131 28 | RC: F10850

BUREAU ADMINISTRATIF

Creative Hub 1535°
115, rue Emile Mark | L-4620 Differdange



**ESCH-SUR-ALZETTE
EUROPEAN CAPITAL
OF CULTURE**

Processus de sélection

Un comité de sélection analysera les différents projets soumis. Ce comité est composé de membres du Conseil d'administration ainsi que d'experts externes. Le processus de sélection est un processus continu.

Évaluation et catégorisation

Catégorie 1 | propositions recevant un accord de principe

Catégorie 2 | propositions prometteuses mais mises en attente

Catégorie 3 | propositions refusées

Catégorie 4 | projets ponctuels / ceux auxquels il manque un porteur de projet capable de les mener à bien / de les concrétiser

Ce sont des projets d'artistes (ou groupement d'artistes) isolés qui sont trop épisodiques ou personnels pour qu'ils fassent d'ores et déjà l'objet d'un engagement de l'asbl, soit des projets dans la mise en œuvre ne peut pas être assurée par le seul engagement du porteur de projet (il manque un partenaire intermédiaire). Ces projets n'ont expressément pas été refusés étant donné que leur input créatif et original sont indéniables. Le porteur de projet est invité soit d'identifier lui-même le maillon un partenaire, soit on propose de garder le projet « en suspens » jusqu'à ce qu'un partenaire ait pu être trouvé.

Les informations sur le statut du projet sont communiquées via l'espace sécurisé sur le portail www.esch2022.lu.

Monitoring et support

L'asbl Esch2022 conseillera les porteurs de projet tout au long de la réalisation du projet sur des questions telles que la gestion, la diffusion et la mise en réseau, afin d'assurer la mise en œuvre correcte du projet.

Contrat et modalités de paiement

L'asbl Esch2022 signera un contrat avec le bénéficiaire de la subvention qui comprendra des informations sur les activités à réaliser, le montant de la subvention, les modalités de paiement et les rapports.

Modalités de paiement :

- un premier versement, équivalant à 40 % de la subvention approuvée, sera effectué dans les quatre semaines suivant la signature du contrat ;
- un deuxième versement, équivalant à 40 % de la subvention approuvée, sera effectué après la présentation et l'approbation par l'asbl Esch2022 du rapport de mi-parcours ;
- un versement final, équivalant à 20 % de la subvention approuvée, sera effectué à la fin du projet, une fois les activités effectivement réalisées, les documents techniques, financiers et statistiques soumis ;
- les versements seront effectués par virement bancaire uniquement sur le compte bancaire du bénéficiaire (porteur de projet principal).

CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2022 ASBL

SIÈGE SOCIAL

163, rue de Luxembourg | L-4222 Esch-sur-Alzette
T : +352 2883 2022 | info@esch2022.lu
TVA: LU296 131 28 | RC: F10850

BUREAU ADMINISTRATIF

Creative Hub 1535°
115, rue Emile Mark | L-4620 Differdange



**ESCH-SUR-ALZETTE
EUROPEAN CAPITAL
OF CULTURE**

À NOTER

Dans le cadre d'un projet transfrontalier, la territorialité de budget est de mise. Chaque partenaire est responsable de sa participation financière au niveau de son territoire.

Rapports

Le porteur de projet soumettra un rapport technique et financier à mi-parcours identifiant la mise en œuvre du projet (le délai de soumission ainsi que le détail de l'information seront fixés dans la convention de subvention).

Le porteur de projet soumettra un rapport final dans les 60 jours suivant l'achèvement du projet. Le rapport final devrait comprendre :

- Impact du projet sur les publics cibles ;
- Principales activités ;
- Activités de communication et de diffusion aux niveaux local, national et régional, international ;
- Principales conclusions,
- Durabilité du projet si applicable.

Un rapport financier, y compris les détails des dépenses et du financement du projet.

Attribution du label « Esch2022 »

Afin de pouvoir faire partie de la programmation d'Esch2022, le projet doit être soumis via l'outil prévu sur www.esch2022.lu.

Le label

Le label « Esch2022 » est attribué aux projets co-financés par Esch2022, Capitale européenne de la Culture.

Le label « Esch2022 » peut être attribué également à des projets qui ne nécessitent pas de co-financement.

Ces projets doivent s'intégrer dans les thématiques de la Capitale européenne de la Culture et sont à soumettre pour validation via le même outil que les projets à co-financer.

Soumission du projet

Les projets sont à soumettre via l'outil en ligne sur www.esch2022.lu. Dans un espace sécurisé, le porteur de projet pourra :

- soumettre sa/ses proposition(s) de projets ;
- sauvegarder les documents ;
- échanger les informations avec les responsables de l'asbl Esch2022.

Des projets peuvent être soumis du **28 février 2019 jusqu'au 31 juillet 2019**. Aucune version papier ne sera acceptée.

CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2022 ASBL

SIÈGE SOCIAL

163, rue de Luxembourg | L-4222 Esch-sur-Alzette
T : +352 2883 2022 | info@esch2022.lu
TVA: LU296 131 28 | RC: F10850

BUREAU ADMINISTRATIF

Creative Hub 1535°
115, rue Emile Mark | L-4620 Differdange



ESCH-SUR-ALZETTE
EUROPEAN CAPITAL
OF CULTURE

Critères de sélection

Une grande importance sera attachée aux critères suivants :

Valeurs

- Cohérence avec le thème « Remix »
- Dimension et valeurs européennes
- Collaboration | partenariats entre différentes organisations culturelles, éducatives, associatives...
- Interdisciplinarité
- Collaborations interrégionales, transfrontalières
- Égalité des chances et des sexes

Impact

- Innovant et créatif
- Intérêt pour le public
- Promotion d'activités culturelles
- Artistique
- Quel(s) changement(s) sont visé(s) ?
- Plus-value en termes de cohésion culturelle, sociale et solidarité
- Durabilité | développement culturel à long terme
- Écologie

Faisabilité et financement

- Faisabilité | professionnalisme et qualité du projet
- Plan de financement | échéancier et prévisions budgétaires réalistes
- Qualité de présentation du dossier

CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2022 ASBL

SIÈGE SOCIAL

163, rue de Luxembourg | L-4222 Esch-sur-Alzette
T : +352 2883 2022 | info@esch2022.lu
TVA: LU296 131 28 | RC: F10850

BUREAU ADMINISTRATIF

Creative Hub 1535°
115, rue Emile Mark | L-4620 Differdange

ESCH2022.LU